



3^{ème} édition du Budget Participatif : lancement de l'appel à projet

Le Budget Participatif : une priorité de la Ville d'Amiens

Inspirée par l'envie grandissante des habitants de s'impliquer toujours plus dans la vie locale et animée par une volonté de les faire participer davantage, la Ville d'Amiens lançait en 2021 la première édition d'un Budget Participatif. Ce dispositif de participation citoyenne d'un million d'euros offre la possibilité pour les habitants de s'impliquer pour leur ville en proposant, puis en votant l'affectation d'une partie du budget d'investissement sur la base de projets citoyens.

Depuis le lancement du Budget Participatif en 2021, ont été comptabilisés près de 300 projets déposés par les habitants, dont une centaine ont été soumis au vote, 22 projets lauréats, près de 7 000 votants.

Au regard de ces résultats, la ville d'Amiens souhaite poursuivre cette démarche de budget participatif afin de permettre aux Amiénois de proposer des idées pour améliorer leur cadre de vie.

Retour sur les projets lauréats de l'édition 2021 réalisés

- L'installation de 30 nichoirs dans les écoles de la Ville
- La création d'un verger partagé, avenue de Doullens (secteur Nord)
- La création d'un jardin partagé, 18 rue Beaumarchais (secteur Nord)
- L'installation de bancs sur le chemin de Halage
- La création d'un kiosque associatif sur la plaine Debussy (secteur Nord)
- Une naissance, un arbre

Les projets lauréats en cours de réalisation

- La création d'une aire de bien-être et de santé sur la plaine Brossolette
- La création d'un skatepark (livraison en septembre 2023)
- La création d'un spotbeach park
- La création d'une aire de jeux inclusive
- L'aménagement du Marais des 3 vaches
- La création d'un garage à vélo participatif
- La végétalisation de la cour d'école Delpech
- La création d'un jardin de lecture à l'arrière de la Médiathèque Léopold Sédar Senghor
- La création d'un jardin partagé au parc Saint-Pierre
- La création d'une conserverie citoyenne

Le suivi des réalisations des projets lauréats des précédentes éditions est accessible sur la plateforme amiens.fr/jeparticipe

Déposer une idée

Qui peut proposer un projet ?

Tous les habitants d'Amiens, seuls ou en groupes constitués (collectifs d'habitants, associations) ou non constitués (famille, voisins, amis...), âgés de 16 ou plus, qui ont un projet pour leur quartier ou leur ville, et qui veulent la partager et la voir se réaliser peuvent se lancer.

Quels sont les critères de recevabilité d'un projet ?

- Être localisé sur le territoire de la Ville d'Amiens
- Être suffisamment précis pour être analysé par les services de la Ville
- Ne pas nécessiter de frais important d'entretien
- Concerner exclusivement un projet d'investissement et ne pas dépasser 150 000 € par projet

Comment déposer un projet ?

L'appel à idées sera lancé le 27 mars et ouvert jusqu'au 21 mai. Les modalités du Budget Participatif et l'avancée des différentes étapes de sa mise en œuvre, le formulaire de dépôt de candidature et le règlement complet de l'édition 2023 sont disponibles sur le plateforme Internet dédiée : amiens.fr/jeparticipe (rubrique « Dépôt des idées »).

La création d'un compte personnel (précisant l'adresse e-mail, un mot de passe personnel et un nom) est nécessaire pour s'identifier sur la plateforme avant la saisie de la fiche.

Quelles actions sont prévues pour informer les habitants et les accompagner dans leur démarche de dépôt de projet ?

Pour toute question visant à accompagner les habitants dans la création de leur compte, les aider à rédiger et/ou publier un projet, plusieurs actions sont prévues tout au long de la période de dépôt des projets.

- Organisation d'une réunion d'information le 29 mars à 18h à l'Espace Dewailly, salle Lucie Aubrac

Cette réunion publique organisée par le service Démocratie locale et Participation citoyenne a pour objectif d'informer les habitants sur la 3ème édition du Budget Participatif. Au programme de cette réunion d'information, une sensibilisation au règlement intérieur et les critères de dépôt des projets, une démonstration sur les modalités de dépôt du projet en ligne sur amiens.fr/jeparticipe et des témoignages de porteurs de projets lauréats des deux précédentes éditions.

- Organisation d'un atelier d'émergence de projets le 11 avril à 18h en salle de réception du Coliseum (sur inscription sur amiens.fr/jeparticipe rubrique « Budget Participatif »)

Cet atelier organisé sous le pilotage du service Démocratie locale et Participation citoyenne en coordination avec les Directions de proximité et les Directions thématiques a pour objectif d'accompagner les habitants dans la formalisation de leurs idées de projets en faisant émerger et recueillant les idées de projets des habitants et en les développant.

- Organisation de permanences dans plusieurs espaces ressources de la Ville

Ces permanences organisées dans l'ensemble des secteurs de la ville permettent aux habitants d'être accompagnés au dépôt de leur projet sur la plateforme amiens.fr/jeparticipe. Tous les référents identifiés ont été sensibilisés et formés au dispositif du Budget Participatif et à l'utilisation de la plateforme numérique par un agent du service Démocratie locale et Participation citoyenne.

- Des actions d' « aller vers »

Ces actions menées par l'équipe du service Démocratie locale et Participation citoyenne ont pour objectifs d'aller chercher les participants sur leurs lieux de vie au cœur des différents quartiers de la ville pour les informer de la démarche, leur expliquer ses objectifs et les accompagner dans leur

contribution. Il s'agit notamment de favoriser la participation des publics éloignés ou habituellement absents des démarches de participation citoyenne.

Que se passe-t-il une fois les projets déposés ?

Une fois déposés, les projets seront étudiés par les services municipaux (faisabilité technique, juridique et financière) et ce jusqu'au 15 septembre. Une Commission citoyenne se réunira le 11 octobre pour examiner les projets et valider la liste de ceux soumis au vote des habitants.

La période de vote sera organisée du 16 octobre au 12 novembre. Les projets qui auront récoltés le plus de votes et rentrant dans l'enveloppe prévue du million d'euros seront désignés lauréats du Budget participatif 2023.

La participation des citoyens à l'action publique : focus sur le Réseau National des Budgets Participatifs

Le Réseau National des Budgets Participatifs est né à Amiens le 8 novembre dernier (lors des Rencontres Nationales des Budgets Participatifs). Initié par les Villes de Grenoble, Rennes, Montreuil et Paris puis Clermont-Ferrand et Angers, ce réseau avait déjà ses rencontres nationales chaque année depuis 2016, réunissant toujours plus de participants à chaque édition.

La Ville d'Amiens est aujourd'hui membre du Conseil d'Administration de cette association aux côtés de 14 autres villes.

Né de la volonté commune de travailler ensemble au développement et à la valorisation du budget participatif, le réseau a pour objet principal de fédérer et d'animer un réseau de collectivités et d'acteurs en lien avec ce dispositif. L'enjeu pour les villes qui composent ce réseau est d'amplifier la dynamique et la portée de ce dispositif unique de participation, déjà mis en place par plus de 400 collectivités et organismes en France et qui touche à l'échelle des territoires couverts 2,2 millions de citoyennes et citoyens.



SERVICE RELATIONS PRESSE VILLE D'AMIENS - AMIENS MÉTROPOLE

Sandrine Gandega - Delannoy
03 22 97 43 24 / 06 34 23 05 12
s.gandega@amiens-metropole.com

Justine Crosnier
03 22 97 40 99
j.crosnier@amiens-metropole.com